

REPUBLIQUE

FRANCAISE

*Vienne*

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Magné**

**MAIRIE DE  
MAGNE**

**86160 MAGNE**

**Séance du 30 janvier 2023 à 20h15**

**L'an deux mille vingt-deux, le trente janvier**, à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAGNÉ, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Murielle PHELIPPON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés:

Nombre de conseillers excusés: 2

Nombre de conseillers absents: 1

**Etaient Présents** : Mme Murielle PHELIPPON, Maire

M. MOIGNER Philippe, M. Alain VILLEGGER, M. Frédéric BRESSOLIN, adjoints,

M. VILLENEUVE Alexandre, Mme BLANCHET Christelle, M. JESBERGER Gilles, Mme BEGOIN Sarah, M. François GUITTON, M. BLONDIAUX Jacques, M. Éric MARIVINGT, M. TONDEREAU Frank, conseillers municipaux.

**Excusés et représentés par pouvoir** : Néant

**Excusés** : M. Michael GUICHARD, M. ORE Julien,

**Absents** : Mme Marie ETIENNE,

**Secrétaire de séance**: M. BEGOIN Sarah est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h15

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- ✓ **Marchés-Publics :** construction d'un bâtiment pour la mise en accessibilité des toilettes/salle de repos (dortoir) de l'Ecole de Magné : validation des entreprises retenues et autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires au marché.

**MARCHES-PUBLICS : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES/SALLE DE REPOS (DORTOIR) DE L'ECOLE DE MAGNE : VALIDATION DES ENTREPRISES RETENUES ET AUTORISER MME LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES AU MARCHE**

La Commune doit mettre en conformité les toilettes de l'école ainsi que la salle de repos pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Un marché de procédure adaptée ouverte a été lancé le lundi 05 décembre 2022 avec une date butoir de remise des offres au 06 janvier 2023 12h.

23 dépôts de candidature ont été enregistrés.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni le Mardi 24 février 2023 à 09h30 et a procédé à l'analyse des offres,

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

<b>Lot n° 1 : Maçonnerie :</b>	<b>Entreprise TOP RENOV pour 39 704.18 € HT</b>
<b>Lot n° 2 : Ossature Bois :</b>	<b>Entreprise MILLET pour 28 161.85 € HT</b>
<b>Lot n° 3 : Couverture + Tuiles :</b>	<b>Entreprise TOP RENOV pour 8 211.35 € HT</b>
<b>Lot n° 4 : Menuiseries :</b>	<b>Entreprise THOMAS pour 19 026.91 € HT</b>
<b>Lot n° 5 : Cloisonnement :</b>	<b>Entreprise THOMAS pour 8 207.20 € HT</b>
<b>Lot n°6 : Chape fluide+isolant mousse+carrelage</b>	<b>INFRUCTUEUX</b>
<b>Lot n° 7 : Electricité :</b>	<b>Entreprise FAUCHE pour 9 400.00 € HT</b>
<b>Lot n° 8 : Plomberie :</b>	<b>Entreprise AUGEREAU pour 22 759.78 € HT</b>
<b>Lot n° 9 : Peinture</b>	<b>Entreprise DUMUIS pour 4 487.42 € HT</b>

Soit un total HT : 139 958.69 €HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'autoriser Mme le Maire à signer le marché de construction d'un bâtiment pour la mise en accessibilité des toilettes/salle de repos (dortoir) de l'école de Magné avec les entreprises susvisées,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

***Signatures:***

**La Présidente:**

Mme Murielle PHELIPPON

**La secrétaire:**

Mme BEGOIN Sarah